

Direction générale de l'administration et de la fonction publique

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 30 avril 2019 relatif à la composition des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail placés auprès de chacun des directeurs des instituts régionaux d'administration

Le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2011 relatif à la création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au sein de chaque institut régional d'administration;

Vu l'arrêté du 30 avril 2019 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, placés auprès de chacun des directeurs des instituts régionaux d'administration;

Vu les résultats du scrutin du 6 décembre 2018 organisé pour la désignation des représentants du personnel aux comités techniques placés auprès de chacun des directeurs des instituts régionaux d'administration,

Arrête:

Article 1^{er}

La composition des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail placés auprès de chacun des directeurs des instituts régionaux d'administration est fixée comme suit:

**Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
de l'institut régional d'administration de Bastia**

Représentants de l'administration

Le directeur de l'institut régional d'administration de Bastia, président du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Le secrétaire général de l'institut régional d'administration de Bastia.

Représentants titulaires du personnel

Au titre de la Confédération française démocratique du travail (CFDT):

Mme Christel VIRGITTI.

Mme Marie-France FROMENTIN.

M. Michel GRAZIANI.

Représentants suppléants du personnel

Au titre de la Confédération française démocratique du travail (CFDT):

Mme Andréa PIERALLI.

Mme Marie-Madeleine PANCRAZI.

M. Henri FLACH.

**Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
de l'institut régional d'administration de Lille**

Représentants de l'administration

La directrice de l'institut régional d'administration de Lille, présidente du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

La secrétaire générale de l'institut régional d'administration de Lille.

Représentants titulaires du personnel

Au titre de la Confédération française démocratique du travail (CFDT):

Mme Christelle BUYCK.

Mme Cathy HOUANT.

Mme Sylvie MASCART.

Représentants suppléants du personnel

Au titre de la Confédération française démocratique du travail (CFDT):

Mme Emilie DUFERMONT.

M. Olivier JOANNE.

M. Nathalie DUTILLEUL.

**Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
de l'institut régional d'administration de Lyon**

Représentants de l'administration

Le directeur de l'institut régional d'administration de Lyon, président du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Le secrétaire général de l'institut régional d'administration de Lyon.

Représentants titulaires du personnel

Au titre de la Confédération générale du travail (CGT):

Mme Caroline ALBERTINI.

M. Eric BUTOT.

Au titre de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA):

Mme Zahra BETRAOUI.

Représentants suppléants du personnel

Au titre de la Confédération générale du travail (CGT):

Mme Claire NIVET.

M. Laurent POPULO.

Au titre de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA):

Mme Béatrice LASSALE.

**Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
de l'institut régional d'administration de Metz**

Représentants de l'administration

Le directeur de l'institut régional d'administration de Metz, président du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Le secrétaire général de l'institut régional d'administration de Metz.

Représentants titulaires du personnel

Au titre de la Confédération française démocratique du travail (CFDT):

Mme Patricia LEGRAND.

Mme Cécile MARQUET.

Au titre de la Confédération générale du travail (CGT):

M. Thierry LANDFRIED.

Représentants suppléants du personnel

Au titre de la Confédération française démocratique du travail (CFDT):

Mme Géraldine FERREIRA.

Mme Sylvie MARX.

Au titre de la Confédération générale du travail (CGT):

Mme Emmanuelle GRAFF.

**Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
de l'institut régional d'administration de Nantes**

Représentants de l'administration

Le directeur de l'institut régional d'administration de Nantes, président du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

La secrétaire générale de l'institut régional d'administration de Nantes.

Représentants titulaires du personnel

Au titre de la Confédération française démocratique du travail (CFDT):

Mme Marie-Nadia LE VELY.

Mme Maria OUARY.

Au titre de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA):

Mme Nathalie SACLEUX.

Représentants suppléants du personnel

Au titre de la Confédération française démocratique du travail (CFDT):

Mme Christine GUILLEMIN.

Mme Marie-Pierre BERGEON.

Au titre de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA):

M. Jean-Luc LAGADEC.

Article 2

Le directeur général de l'administration et de la fonction publique et les directeurs des instituts régionaux d'administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 30 avril 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*La sous-directrice des compétences
et des parcours professionnels,*
CÉCILE LOMBARD